

**BUDGET PRINCIPAL 2017 :
PRESENTATION DU COMPTE ADMINISTRATIF**

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2018

A - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

1 - LES DEPENSES

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 4 737 884,49 € et ont été liquidées, hors restes à réaliser, à hauteur de **87,88 %**.

Au chapitre 040 (opérations d'ordre entre section), pour 135 581,07 € : travaux en régie, remboursement de la taxe d'aménagement en raison d'un refus de prorogation permis de construire, amortissement de subventions.

Au chapitre 13 (subventions d'investissement) : 125 000 € reversés au SIARCE dans le cadre du PUP du Rousset.

Au chapitre 16 (remboursement d'emprunts), soit 1 633 844,20 € au titre des annuités des emprunts contractés auprès des banques et du contrat de partenariat public privé conclu pour la démolition et la reconstruction du groupe scolaire de la Verville, ainsi que les cautions reversées lors de locations de salles.

Au chapitre 20 (immobilisations incorporelles), pour 161 493,02 €, crédits utilisés essentiellement pour les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage avant travaux, certains documents d'urbanisme et les licences informatiques.

Au chapitre 21 (immobilisations corporelles), pour 2 674 353,40 € : travaux dans les différents bâtiments (travaux d'extension de l'école de l'Ormeteau, travaux divers dans les écoles notamment la Sablière avec la pose de deux escaliers extérieurs pour l'évacuation de secours, début du projet de construction du nouveau garage municipal), travaux sur la voirie communale (restauration de la Porte de Paris, poursuite de l'extension de la vidéo protection, aménagements de sécurité dans divers lieux de la commune, création de trottoirs et aménagement de la chaussée boulevard de la Verville et avenue de Neufville, réfection et réaménagement de la rue du Général Leclerc), achat du terrain pour la construction du cinéma à la ZAC Montvrain II, acquisition de véhicules, de matériels informatiques, mobiliers et matériels pour les écoles et les services municipaux.

Des crédits de report sont également inscrits pour 388 396,36 € pour les opérations suivantes :

Chapitre 20 (85 654,18 €)

- Maîtrise d'œuvre et missions de contrôle pour les extensions des écoles de l'Ormeteau et de la Sablière
- Missions de coordination et de contrôle technique dans le cadre de la construction du nouveau garage municipal.
- Maîtrise d'œuvre pour les orangeries I et II
- Maîtrise d'œuvre pour le gymnase Guitton

Chapitre 21 (302 742,18 €)

- Travaux divers liés à l'extension de l'école de l'Ormeteau
- Construction du nouveau garage municipal
- Travaux de désenfumage de l'escalier de l'école primaire Jeannotte
- Achat de bancs pour le cimetière de l'Aqueduc
- Travaux d'extension du réseau électrique de la Remise du Rousset

2 – LES RECETTES

Les recettes d'investissement s'élèvent à **3 665 557,93 €** et ont été liquidées, hors restes à réaliser, à hauteur de **67,99 %**

Les recettes d'investissement se caractérisent par le remboursement du FCTVA, la taxe d'aménagement, les recettes liées aux diverses conventions de projet urbain partenarial (PUP), les subventions versées pour la réalisation de diverses opérations et l'emprunt.

Des crédits de report sont également inscrits pour 320 417,73 €. Ils concernent essentiellement des subventions restant à percevoir pour les opérations suivantes :

- Mises aux normes des trottoirs de l'avenue de Neufville et du boulevard de la Verville
- Extension de l'école de l'Ormeteau
- Restauration de la Porte de Paris
- Equipement des agents de la Police municipale

LE COMPTE ADMINISTRATIF 2017 FAIT DONC APPARAÎTRE UN DEFICIT NET DE 774 003,81 € A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (APRES CORRECTION DE LA REPRISE EXCEDENTAIRE DE 2016).

LES RESTES A REALISER S'ETABLISSENT A 388 396,36 € EN DEPENSES, ET A 320 417,73 € EN RECETTES, SOIT UN DEFICIT REEL APRES CORRECTION QUI S'ETABLIT A 841 982,44 € SUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT.

LE DEFICIT NET A AFFECTER, AINSI QUE LES R.A.R. SERONT DONC INTEGRALEMENT REPRIS ET INSCRITS AU BUDGET PRIMITIF 2018 EN SECTION D'INVESTISSEMENT,

SOIT :

774 003,81 € DE DEFICIT A REPORTER

388 396,36 € DE DEPENSES A REPORTER

320 417,73 € DE RECETTES A REPORTER

B – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT**1 - LES DEPENSES**

Les dépenses de fonctionnement ont été réalisées à environ **94,81 %**, et s'élèvent à **18 503 436,60 €**.

Ces dépenses concernent l'ensemble des frais de fonctionnement des divers services municipaux (écoles, centre de loisirs, gymnases, crèches, état-civil, médiathèque, animation, communication, bâtiments, voirie, urbanisme ...), les intérêts des emprunts ainsi que les frais de personnel réalisés à hauteur de 97,20 %.

2 - LES RECETTES

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à hauteur de **101,84 %** et s'élèvent à **19 876 207,42 €**.

Dans ces recettes se retrouvent les produits des impositions locales, les dotations de l'Etat dont la DGF, les dotations de compensation et de solidarité versées par la Communauté de Communes, les droits de mutation, les recettes encaissées sur les services, crèches, centre de loisirs, activités du service jeunesse...

En outre, ces recettes proviennent du parrainage culturel, des subventions versées par l'Etat, la Région, le Département et la CAF.

***L'EXCEDENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT PRODUIT SUR L'EXERCICE 2017 EST DE 1 372 770,82 €
CE MONTANT SERA INTEGRALEMENT AFFECTE, EN RECETTES, A LA SECTION D'INVESTISSEMENT.***

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'adopter le présent Compte Administratif au titre de l'exécution budgétaire 2017, qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion établi par la Trésorerie de la Ferté-Alais.**

DELIBERATION

OBJET : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2017 DU BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 1612-12 et son article L2121-14,

CONSIDERANT que celui-ci est en concordance avec le compte de gestion du même exercice établi par le Receveur Municipal de la Ferté-Alais,

CONSIDERANT que le Maire ne peut participer au délibéré sur le compte Administratif et, qu'à ce titre, il est désigné un Président de séance pour mettre aux voix le Compte Administratif 2017 du Budget Principal,

APRES que Monsieur le Maire a quitté la séance le temps de permettre au Conseil Municipal de délibérer,

VU la note annexée à la présente délibération, détaillant les principaux éléments financiers,

VU l'avis de la Commission des Finances / Administration Générale / Sécurité en date du 3 avril 2018,

APRES DELIBERATION,

DESIGNE comme Président de séance après que le Maire a quitté l'Assemblée

ADOpte le Compte Administratif 2017 du budget principal du Maire conformément aux documents joints, à savoir :

Section INVESTISSEMENT :

Exécution dépenses	4 737 884.49 €
Exécution recettes	3 665 557.93 €
Déficit de l'exercice	-1 072 326.56 €
Exercice antérieur reporté (excédent)	298 322.75 €
Correction des restes à réaliser en dépenses	388 396.36 €
Correction des restes à réaliser en recettes	320 417.73 €

SOIT UN DEFICIT REEL APRES CORRECTIONS DE	- 841 982.44 €
--	-----------------------

Section FONCTIONNEMENT :

Exécution dépenses	18 503 436.60 €
Exécution recettes	19 876 207.42 €
Excédent de l'exercice	1 372 770.82 €
Excédent antérieur reporté	0 €

SOIT UN EXCEDENT REEL APRES REPRISE DE L'EXCEDENT ANTERIEUR	1 372 770.82 €
--	-----------------------

EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE : **530 788.38 €**

Jean-Philippe DUGOIN-CLEMENT
Maire de Mennecy
Vice-Président de la Région Ile-de-France